

contact@perrimond.eu

Formation Initiale

-:-

Informations Générales 2023

I – DATES ET HEURES DE PRE-RENTREE ET DE DEBUT DES COURS

Lundi 4/09		Mardi 5/09	
8h30	Pré-rentrée 1CG*+1COM*	8h30	2 BTS SAM PROJET/oral OPA (Mmes Donnadieu et Rastoin)
	2 BTS SAM PROJET/oral OPA (Mmes Donnadieu et Rastoin)		Pré-rentrée 1 BTS CI*
10h	1 BTS CG M.A.N. (10h30-17h10) (Mmes Delloye ou Drey) INFO 13		1 BTS CG M.A.N. (8h30-17h10) (Mmes Delloye ou Drey) INFO 13
	Présentation projet 1BTS COM		
10h30	<u>Pré-rentrée</u> 1* e 2 GPME_+ 2CG_(Salle A08-09)	10h30	Pré-rentrée 2 BTS MCO

13h30	Pré-rentrée 1 et 2 CPGE + 2COM	13h30	Pré-rentrée 2 BTS CI
15h30	Pré-rentrée 1 BTS MCO*	15h30	Pré-rentrée 1SAM* + 2SAM

^{*}Pré-rentrée suivie pour les 1CG par la mise à niveau, 1COM présentation du projet et pour toutes les classes de 1^{re} année de l'intervention de M. Poët.

Cette première rencontre, avec la Chef d'Etablissement, les équipes pédagogique et éducative a pour but de donner les informations sur l'emploi du temps, l'organisation de la vie de l'établissement, les bourses, la demande d'aménagement d'épreuves, stage....

Apportez de quoi prendre des notes...

II - DOSSIER ADMINISTRATIF DEMATERIALISE :

Vous avez reçu un message vous indiquant les pièces à téléverser

N'oubliez pas d'informer Mme Albinet (BTS MCO), Mme Figuères (BTS CI, GPME et CPGE) ou Mme Marion (BTS SAM, CG, COM), de toute modification administrative (adresse postale et mail, téléphone portable, situation familiale...)

III - SECURITE SOCIALE ETUDIANTE (cf circulaire sécurité sociale et assurance)

Vous poursuivez vos études supérieures à la rentrée et vous avez surement entendu parler de la <u>loi Orientation</u> <u>et Réussite des Étudiants</u>, qui prévoit notamment de **simplifier votre affiliation à la Sécurité sociale.**

IV - BOURSE du CROUS (cf circulaire sécurité sociale et assurance)

Vous devez transférer à Mme Marion, <u>v.marion@perrimond.eu</u>, la notification de bourse (2 feuilles) sans oublier de préciser votre classe dans le corps du mail.

<u>Dans le cas où vous n'auriez pas reçu la réponse d'ici fin juillet, prenez contact le plus rapidement possible avec le CROUS afin que tous les problèmes soient réglés avant la rentrée</u>

V - ABSENCE (cf charte de l'établissement)

Toute absence doit être signalée au plus tôt à l'Etablissement et justifiée par écrit le jour du votre retour.

VI - ASSURANCE EXTRA-SCOLAIRE (cf circulaire sécurité sociale et assurance)

Vous avez pris connaissance de la circulaire concernant **l'Assurance extra-scolaire** habituelle des Lycées. Cette assurance dépasse largement le risque "Responsabilité Civile" chef de famille, puisqu'elle couvre, dans les conditions prévues par le contrat, les risques survenus durant les 365 jours de l'année.

Toutefois, vous avez la possibilité de remettre avant le 15 septembre à M. Demailly, une attestation de votre assureur.

Passé cette date, <u>aucune dérogation</u> ne pourra être accordée quant au règlement de la cotisation soit **7.70 € pour l'année scolaire**.

VII - CERTIFICAT DE SCOLARITE

Si **le dossier administratif est complet,** deux certificats seront remis à chaque étudiant, le jour de la prérentrée. Les demandes ultérieures se font auprès de Mme Albinet (BTS MCO), Mme Figuères (BTS CI, GPME et CPGE) ou Mme Marion (BTS SAM, CG, COM).

VIII - CARTE ETUDIANTE

Elle sera délivrée dans les jours qui suivent la rentrée ; le dossier administratif doit être complet.

IX - PARKING

Les étudiants qui utilisent une voiture se garent à l'extérieur de l'Etablissement.

Les étudiants qui se déplacent **en 2 roues** peuvent se garer à l'intérieur de la Propriété sur le parking prévu à cet effet. Ils doivent respecter les mesures de sécurité.

Ce parking est seulement une facilité qui leur est offerte : en conséquence le Lycée dégage toute responsabilité en cas de vol ou détérioration de leur véhicule. Prévoir obligatoirement une sécurité.

De la même manière, le lycée n'est nullement responsable des vols éventuels commis dans l'Etablissement.

X - NOTES, ABSENCES et CAHIER DE TEXTE SUR INTERNET

Vous aurez la possibilité de consulter les notes, les absences et le cahier de texte sur le site **ECOLEDIRECTE**.

- Pour les étudiants de 2^e année et leurs parents, le login et le mot de passe restent valables durant l'année scolaire 2023-2024.
- Les parents de nouveaux étudiants, ont reçu l'identifiant et le mot de passe avec le dossier d'inscription.
- Le jour de la pré-rentrée, un code d'accès et un mot de passe seront remis aux nouveaux étudiants.

XI - PAIEMENT DE LA SCOLARITE (cf contrat financier)

Une facture sera adressée aux familles **chaque semestre** : fin septembre et fin janvier.

Sur ces factures seront portés **le montant des photocopies** et **autres consommables** correspondant aux travaux pratiques et exercices divers (voir liste "livres et fournitures" sur le site du lycée).

Vous disposez de différents moyens de paiement pour régler les factures.

Bonnes vacances!